

Appui renforcé vers la validation des acquis de l'expérience

Accompagnement VAE - Validation des Acquis de l'Expérience

La démarche VAE

La validation des acquis de l'expérience inscrite dans la « loi de modernisation sociale » du 17 janvier 2002, constitue une modalité nouvelle d'obtention d'une certification. Elle pose le principe que l'expérience, salariée ou non, produit des compétences équivalentes à celles provenant de la formation.

Les diplômes éligibles de la Jeunesse, de l'éducation populaire et du sport - BPJEPS / DEJEPS/ DESJEPS

Le B.P.J.E.P.S Loisirs Tous Publics est certifié par le ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques – arrêté du 18/07/2016 - JO du 26/07/2016, homologué de niveau 4 - RNCP : 28557

Le B.P.J.E.P.S Animation Sociale est certifié par le ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques – arrêté du 09/11/2016 - JO du 19/11/2016, homologué de niveau 4 - RNCP : 28557

Le D.E.J.E.P.S est certifié par le ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques – arrêté du 07/04/2007 - JO du 19/05/2007, homologué de niveau 5 – RNCP : 4900

Le D.E.S. J.E.P.S est certifié par le ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques – Arrêtés du 20/11/2026 et 27/07/20027 JO du 19/05/2007, homologué de niveau 6 – RNCP : 4910

Public et prérequis

Pour toute personne, quel que soit son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à 1 VAE.

Voir en ligne : <http://www.vae.gouv.fr/>

Les étapes de la VAE

S'informer et être conseillé, déposer le dossier de validation, évaluer et passer en jury, décision du jury

Programme

Entretiens d'exploration du parcours

- Inventaire des expériences salariées, non salariées et bénévoles, mise en avant des plus pertinentes par rapport au référentiel de la certification visée.

Entretiens d'explication des activités

- Contexte des activités et des procédures mises en œuvre

Accompagnement à l'élaboration du dossier de validation / livret 2

Constitution du dossier avec les activités les plus pertinentes par rapport au référentiel de la certification visée, aide au rassemblement et choix des preuves.

Recherche des financements

- Préparation de l'entretien avec le jury

Valoriser la réussite totale ou partielle

Accompagner l'échec total ou partiel

Orienter le candidat vers de nouvelles pistes

Vous avez un projet de VAE, vous avez obtenu la recevabilité de la part de la DRAJES et vous souhaitez être accompagné pour la partie 2 du dossier VAE, merci de nous contacter : **Campus Léo Lagrange**
33 avenue du Docteur G. Levy – 69200 Vénissieux ou 150 Rue des poissonniers – 75018 Paris / contact@campus-leolagrange.org

Modalités pédagogiques

En présentiel ou/ et distanciel

Nombre d'heures

24 heures maximum à confirmer à la suite de la première rencontre

La durée de la prestation est évaluée et modulée en fonction des besoins et du profil de la personne : repérage des compétences, aide à la rédaction du dossier de validation, aide à la préparation de la mise en situation professionnelle et de l'entretien

Coût horaire

50 euros TTC/heure.

Éligible au compte professionnel de formation (CPF)

Pour tout projet et question veuillez contacter le centre de formation contact@campus-leolagrange.org

Tous nos sites sont accessibles PMR. Vous êtes en situation de handicap ? N'hésitez pas à nous contacter contact@campus-leolagrange.org. Nos parcours sont individualisés et adaptés à chacun